

COMMUNE DE GESVES

CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation appellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,
le Collège communal a l'honneur d'inviter
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal
à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu le mercredi 04 mars 2026 à 19h30
en la salle des Fêtes de Gesves
(chaussée de Gramptinne, 112 à 5340 GESVES)

ORDRE DU JOUR

EN SEANCE PUBLIQUE

INTERCOMMUNALES

1. AIEG - Assemblée générale extraordinaire - 11 mars 2026

FINANCES

2. Budget 2026 - Réformation par l'autorité de Tutelle – Information
3. Zone de Secours NAGE - Modalités de financement communal pour les exercices 2026-2031

MOBILITE

4. Règlement complémentaire de roulage - Modification de la zone agglomérée de GESVES - Fau Sainte-Anne
5. Règlement complémentaire de roulage - Zone 30 abords école - Rue des 2 Chênes à Mozet – PST 2/2.2.3.14.11
6. Règlement complémentaire de roulage - SPW - N942 - Chaussée de Gramptinne à Gesves - Étendue de la zone limitée à 70Km/h - Avis - PST 2/2.3.14.11

VOIRIE

7. INASEP - Mission auteur de projet relative à l'aménagement d'un parking d'une capacité de 20 à 25 places rue des 2 Chênes à Mozet - Approbation des conditions et du mode de passation - PST 2/2.3.10.1

SECURITE

8. Actions dans le cadre des inondations (PGRI Volet 1, Volet 2 (2023) et volet 2 (2024)) - BATARDEAUX - Approbation des conditions et du mode de passation - PST 2/2.3.15.4

MARCHES PUBLICS

9. Marché public de fourniture d'un camion compact avec benne basculante d'occasion - Approbation des conditions et du mode de passation - PST 2/1.1.2.2

PATRIMOINE

10. Échange entre une partie de la parcelle cadastrée division 1, section F et n°360 L sise rue Les Forges 4 à 5340 GESVES et un excédent de voirie - Actualisation des conditions d'échange

PCDR

11. ODRII-PCDR 2022-2032 - Approbation du rapport annuel 2025 - PST 2/2.3.6.2
12. ODRII PCDR 2022-2032 - Budget participatif DR 2026 - PST 2/2.1.1.1

ENVIRONNEMENT

13. Déchets - Collectes des textiles des ménages - Convention Terre - Renouvellement 2026-2027 - PST 2/2.3.5.1

INFORMATIQUE

14. Accompagnement en vue du renforcement de la cybersécurité des Communes - Choix de l'application de l'exception in house et conditions du marché - PST 2/1.1.2.1

BIEN-ETRE ANIMAL

15. Plan de stérilisation des chats errants 2026 - Demande de subvention de 5.000 € auprès du SPW – Ratification

HUIS CLOS

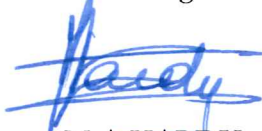
ENSEIGNEMENT

1. École communale de la Croisette - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à titre prioritaire à temps partiel (A.VS., 13 p/s) du 22/01/2026 au 30/01/2026 dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle en congé de maladie (A.W.) - Ratification de la décision du Collège communal du 26/01/2026
2. École communale de l'Envol - Augmentation des périodes de psychomotricité en maternelle (S.M., 2 p/s) à partir du 19/01/2026 suite à l'augmentation de cadre en section maternelle - Ratification de la décision du Collège communal du 26/01/2026
3. École communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (C.P., 13 p/s) à partir du 19/01/2026 suite à l'augmentation de cadre en section maternelle - Ratification de la décision du Collège communal du 26/01/2026
4. Écoles communales de l'Envol et de la Croisette - Désignation d'un maître de seconde langue de néerlandais temporaire à temps partiel (A.A., 16 p/s +6 P/s) en remplacement d'une institutrice (N.C.) absente pour raison médicale du 05/01/2026 au 01/05/2026 – Ratification de la décision du Collège communal du 26/01/2026
5. École communale de l'Envol - Prolongation de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (M.R.) dans le cadre d'un remplacement (I.O.) du 02/02/2026 au 15/03/2026 - Ratification de la décision du Collège communal du 02/02/2026

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 23/02/2026

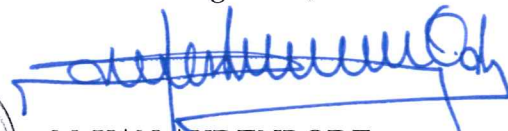
Par ordonnance :

La Directrice générale,


M-A HARDY



Le Bourgmestre,


M. VAN AUDENRODE